

## Co-développement et interculturel

Altay Manço

Dans les années 50, le modèle de développement occidental était considéré comme le meilleur et il fallait l'apporter aux pays « pauvres » pour résoudre leurs problèmes. La décolonisation a cependant permis le déploiement d'une analyse de plus en plus critique de ce modèle. Plus les années ont passé, plus les observateurs ont été obligés de constater que, globalement, « l'aide au développement » était loin d'atteindre ses promesses. Partout dans les pays en développement, la corruption, l'urbanisation sauvage, l'insécurité alimentaire, les épidémies, les guerres, les renversements politiques à répétition sont légion et liés à une répartition très inégale des revenus, à la surpopulation, à une forte croissance démographique, à des taux élevés de chômage, à la violation des droits de l'homme, à des catastrophes naturelles, ainsi qu'à un faible niveau de gouvernance (Commission européenne, 2002).

La redistribution des ressources entre le Nord et le Sud de la planète est de plus en plus inégalitaire. Les politiques économiques continuent de barrer la route au développement des pays du Sud et d'appauvrir une grande partie de leur population. Les échanges commerciaux sont très inéquitables et spolient les populations du Sud de leurs richesses. On constate depuis longtemps que ce ne sont ni les aides humanitaires ni les politiques de coopération ni celles de gestion des flux migratoires qui permettent à ces pays de se tirer de la situation préoccupante qui les caractérise.

Ce n'est que vers l'an 2000 que l'insatisfaction liée à la coopération au développement commence à s'inscrire dans la conscience politique globale à travers, notamment, la définition des objectifs du millénaire pour le développement (Nations Unies, 2000). Ces huit objectifs sont les suivants : réduire l'extrême pauvreté et la faim ; assurer l'éducation pour tous ; promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; réduire la mortalité infantile ; améliorer la santé maternelle ; combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies ; préserver l'environnement ; mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Bien que plus ancien, le concept de « *co-développement* » commence à se populariser à peu près à la même époque : à travers lui, certains acteurs du secteur de la coopération tentent de mettre en relation deux phénomènes souvent traités distinctement l'un de l'autre : *les migrations et le développement*.

Les motivations qui poussent les acteurs et les Etats à l'élaboration d'un tel concept sont multiples. Certaines sont philanthropiques et pragmatiques. Elles partent du constat de l'échec de la plupart des tentatives d'aide au développement des pays du Sud. La recherche de nouveaux paradigmes s'impose donc, le développement équivaut au renforcement de futurs partenaires économiques. Mais il existe également d'autres préoccupations politiques qui poussent les Etats du Nord à investiguer de nouveaux scénarii de renforcement, par exemple, les poussées migratoires Sud/Nord. L'intention initiale peut ainsi être protectionniste : « comment prévenir les migrations ? », « comment organiser le retour des migrants chez eux ? », « comment protéger mieux le marché du travail au profit des nationaux ? », ... Elle peut également être opportuniste : « comment faire porter le coût du développement aux migrants originaires des pays du Sud ? »

Nous abordons la question sous un angle différent qui nous semble être plus équitable, plus efficace, plus durable et plus interactif : *comment l'immigré peut contribuer au développement de son pays d'accueil et de son pays d'origine* (Gatugu, Manço, Amoranitis, 2001, 20) ? En effet, en tant qu'acteurs singuliers ou collectifs, insérés dans de multiples réseaux, les migrants et les groupes issus des migrations sont à la base de nombreuses pratiques comme l'aide financière et matérielle de leur région d'origine. Ils sont vecteurs d'expériences, de compétences interculturelles (Manço, 2002) et d'apprentissages spécifiques liés à leur parcours migratoire. Ces habiletés peuvent également être transférées vers les régions d'origine (Manço, 2008).

Mais il y a plus encore : le *migrant* peut aussi jouer un rôle de « *pont* » entre ses territoires de référence et ainsi permettre, également à son pays d'accueil, un développement culturel, social et économique en rapport avec le Sud ; une autre conscience et une nouvelle sensibilité peuvent jaillir de ce rapport nouveau entre les peuples du *Nord* et les peuples du *Sud*.

## 1. Précisions terminologiques : des acteurs et des espaces

L'usage du mot « *migrant* » pourrait créer de l'insatisfaction, un sentiment d'ambiguïté ou, à tout le moins, une interrogation chez le lecteur. Appréhendée de manière classique, la migration est un fait social, constitué par le départ de groupes humains d'un territoire (émigrés) pour s'installer sur un autre (immigrés). La phase de déplacement et d'établissement du fait migratoire qui est plus ou moins courte considère la position mouvante de ces groupes et les nomme « migrants ». Mais on imagine qu'une fois installés, les groupes de migrants perdent leur mobilité, reprennent racine et finissent par se « sédentariser », eux et leurs enfants (issus de l'immigration), sur leur terre d'accueil. Dans certains cas (migrations internationales extra-européennes), ils peuvent même acquérir la nationalité de leur nouveau pays devenant des personnes « naturalisées » ou des nationaux « d'origine étrangère ». Aussi, il semble abusif de continuer à les nommer « migrants », d'autant plus que, le temps passant, apparaissent les jeunes de la « deuxième, troisième, ... générations » qui finissent par se fondre dans la société de résidence. Ce mot s'inscrit ainsi dans une lignée de termes connotés (comme « l'intégration »), dotant ceux qu'il désigne d'un caractère d'étrangeté irréductible, même par-delà les générations. Ce vocabulaire pourrait renvoyer vers une forme de déni : venu en tant qu'étranger, devenu également étranger à son pays d'origine par l'absence et l'éloignement, le migrant est marqué, selon Sayad (1999, 377), par une « double absence ».

Toutefois, l'observation de ces dernières décennies a montré que les migrations prennent des chemins plus complexes et longs que le déplacement direct entre un pôle d'origine et un pôle d'arrivée, englobant de plus en plus souvent des espaces de « transit ». Que les migrations peuvent enclencher des mécanismes de déplacements à la chaîne occasionnant des flux continus entre divers territoires. Qu'elles peuvent intégrer, dans un contexte de plus en plus globalisé, des séquences de « retour » plus ou moins longues, plus ou moins régulières et plus ou moins répétitives, une « vie transnationale », en somme, faite de transhumances saisonnières, une sorte de « nomadisme post-moderne ». Que les migrations occasionnent aussi des phénomènes de transferts matériels et symboliques entre les espaces d'arrivée, de transit et d'origine et inversement, suscitant une circulation continue des personnes, des biens et des idées. Dans ce dynamisme, l'émigré, l'immigré, le naturalisé, ses enfants issus de l'immigration et leurs nombreux réseaux (locaux et internationaux) semblent bien être des *participants présents actifs*. Aussi, faute de mieux, et ouverts à toutes les suggestions terminologiques futures, il nous semble judicieux – et, d'un point de vue textuel, économique – de réhabiliter le terme « migrants » pour les personnes ayant vécu la migration elles-mêmes – même si celle-ci peut être historiquement éloignée – et le terme « postmigrants » pour leurs enfants et petits-enfants impliqués par les effets de cette migration.

Cette précision amène la nécessité de reconsidérer également la définition des « *pays d'origine* » et « *pays d'accueil* ». Puisque le schéma des déplacements n'est plus défini par une temporalité précise ni une direction spatiale donnée, puisque ces déplacements sont devenus des mouvements circulatoires changeants, couvrant des espaces multiples, puisqu'apparaissent des réseaux internationaux, des communautés d'origine étrangère, de nouvelles identités composites (« Marocains de Belgique » ou « Turcs d'Europe », par exemple), on peut, en effet, s'interroger sur l'origine véritable d'un acteur, sur le caractère « d'accueil » d'un pays, ... Il faudra désormais que le vocabulaire épouse les contours protéiformes des visions, des discours, des trajets et des pratiques des acteurs concernés. Aussi, nous adopterons les *autodésignations* des acteurs puisque notre démarche est bien celle d'une identification des acteurs, des visions, des discours et des pratiques. On constatera alors que de très nombreuses associations faisant partie de l'étude présentée dans ce volume identifient clairement des espaces de référence en termes, d'une part, « d'origine » et, d'autre part, « d'établissement ». Qu'ils soient immigrés récents ou non, nés à l'étranger ou non, le pays d'origine (ou celui des parents, voire des grands-parents), plus encore, une région précise de ce pays, apparaît souvent – dans le cadre sélectionné de notre échantillon d'associations de personnes issues des migrations – comme une terre de référence chérie, au centre des préoccupations, régulièrement visitées, parfois appelant encore au retour, et, bien entendu, objet d'investissements divers en termes de projets de « développement ».

Les associations et les personnes issues de l'immigration, observées dans les recherches dont les résultats sont détaillés dans Manço et Amoranitis (2010), par exemple, sont toutes présentes en Belgique et y mènent une activité en lien avec divers partenaires, insérées dans divers réseaux. La Belgique où ils vivent et travaillent constitue bien leur terre d'établissement, à partir de laquelle leurs initiatives de développement les mènent, dans certains cas, vers d'autres espaces de référence.

« *Développement ici* », « *développement là-bas* » sont des notions qui appellent à nouveau de nombreuses interprétations. L'observateur doit s'efforcer d'analyser les activités en prenant soin de préciser ce qui se passe « ici », ce qui se passe « ailleurs », ce qui se passe entre « ici et ailleurs » afin de ne pas tomber dans le piège consensuel d'une analogie « lien, pont, passerelle, fenêtre, entre-deux, ... », une analogie par trop imprécise. Mais l'articulation ici/là-bas, par exemple, le développement local par l'insertion ici et la solidarité internationale là-bas permet de voir les intersections, les rapprochements et les transversalités Nord/Sud, notamment. C'est par cette dualité que les migrants et les migrantes proclament une citoyenneté active sur les multiples territoires d'un

même espace migratoire : une double citoyenneté par une « double présence » dans « l'entre-deux ». Belle revanche sur la « double absence » de Sayad !

Arrêtons-nous sur les notions de *transit* et *d'entre-deux*. Le transit concerne géographiquement des espaces traversés entre un pays d'origine et un pays de destination. Ces espaces ne sont pas tous investis de la même manière. L'« entre-deux », en revanche, est « moins palpable », selon Gonin (2007), il peut avoir trait à des transferts immatériels, il incarne la circulation, la transformation, parfois l'indécision, le devenir. C'est une mobilité qui doit être considérée selon des temporalités particulières : « *Le lien 'migrants'-migration' est historique et/ou permanent, les projets de solidarité et de développement étant fondés sur la mobilité et l'entretien du lien avec les localités, les régions et les communautés dans le pays d'origine.* » Le transit ou le passage (voyages touristiques, visite de famille, etc.) deviennent alors des « lieux » d'entre-deux qui servent à renforcer les liens, ainsi qu'à construire et mettre en œuvre des projets concrets.

Il s'agit encore de dire ce qui se cache derrière les mots d'usage commode tel que le « Sud » et le « Nord » que nous écrivons avec une majuscule. Ces orientations géographiques sont par définition des notions relatives et changeantes, selon les positions occupées. Notre position se situe, bien entendu, au « Nord », dans l'Union européenne et singulièrement en Belgique. C'est notre « ici ». Aussi, c'est à travers la sociologie et l'histoire de ce pays que nous observons les réalités à étudier. Pour nous, le « Sud » ou « là-bas » est majoritairement l'Afrique avec, en particulier, ses composantes maghrébine et subsaharienne (et plus particulièrement encore la RDC et ses proches voisins). Le « Sud » c'est aussi, un peu, l'Amérique latine, pour autant que des associations de migrants de cette provenance – statistiquement peu nombreuses – s'investissent dans des projets relevant du co-développement. Enfin, le « Sud » peut potentiellement être aussi « l'Est » ou « l'Extrême-Orient », si les conditions qui viennent d'être énoncées sont rencontrées. En revanche, on voit que le « Sud » ne couvre pas les pays membres de l'Union européenne et couvre de moins en moins certains pays émergents à la porte de l'UE, comme la Turquie. Bref, le « Sud », ce sont les « pauvres », selon des grilles de lecture économique, des « pauvres » qui peuvent néanmoins nous refléter une riche expérience afin d'interroger nos certitudes et autres incohérences.

## 2. « Co-développement » : une courte histoire

La France est parmi les premiers pays à voir apparaître le concept de « co-développement ». En 1981, Jean-Pierre Cot, alors ministre délégué chargé de la Coopération et du développement pour le gouvernement français, déclare : « *né à la fin des années 1970, le co-développement trouve sa place dans la réflexion des socialistes sur le Tiers-Monde. Elle combine la nécessité d'ajustements structurels dans un nouvel ordre économique international ; la relation préférentielle avec certains partenaires favorisés, distingués soit en raison de la complémentarité de leur économie avec la nôtre, soit par la sympathie que suscite leur itinéraire politique ; le désir de donner une traduction concrète, immédiate, permanente à la solidarité ainsi précisée* » (Le Masson, 2008). Toutefois, Cot démissionnera en 1982 étant en désaccord avec la politique africaine de la France.

Dans cette première définition, on ne perçoit pas encore le lien entre développement et migration qui ne sera introduit qu'en 1997, par Sami Nair, également socialiste et délégué interministériel français au co-développement et aux migrations internationales : « *La politique de co-développement liée aux flux migratoires n'a pas pour but de favoriser le retour des immigrés chez eux s'ils n'en ont pas la volonté. Au contraire, leur présence légale en France est précisément la condition de l'aide efficace aux pays d'origine (...). Elle vise surtout à renforcer l'intégration en France tout en favorisant la solidarité active avec les pays d'origine, à créer les conditions sociales pour aider les migrants potentiels à demeurer chez eux (...). Elle signifie le dépassement de la coopération pour l'instauration d'objectifs communs. L'intérêt partagé de la France et des pays d'origine est de faire de l'immigration un vecteur de développement* » (Le Masson, 2008).

Finalement, c'est en 2006 que le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan insistera sur la place du migrant au cœur du co-développement : « *le co-développement est une double chance, pour les territoires d'origine, mais aussi d'accueil. Il s'agit d'un processus de développement partagé entre 'ici' et 'là-bas'. Les migrants constituent le pont entre le Nord et le Sud, ils établissent un continuum entre la région d'origine, de transit et d'accueil, ils enrichissent la sémantique de la coopération* »<sup>1</sup>.

Le co-développement touche une réalité hétéroclite et sensible d'un point de vue politique. Par conséquent, il est difficile d'en proposer une définition unanimement admise. La France, par exemple, en donnait, au départ, une définition différente de celle du Conseil de l'Europe et de l'ONU. Dans ce pays, le Conseil des ministres a adopté en 2003 la définition suivante : « *Le codéveloppement concerne toute action d'aide au développement, quelle qu'en soit la nature et quel que soit le secteur dans lequel elle intervient, à laquelle participent des*

---

<sup>1</sup> <http://www.grdr.org>, consulté le 2 août 2009.

migrants vivant en France, quelles que soient les modalités de cette participation (celle-ci peut intervenir à une ou plusieurs étapes du projet : conception, étude de faisabilité, financement, réalisation, évaluation) » (Le Masson, 2008). Cette définition sous-entend le fait que le développement ne se ferait que sur le territoire d'origine du migrant.

Le Conseil de l'Europe et l'ONU considèrent cette vision réductrice et préfèrent insister sur *la réciprocité et l'échange* (Manço, 2008). Le Comité des ministres du Conseil de l'Europe, propose, en 2007, que le co-développement soit défini comme « *toute action de développement social, économique, culturel et politique (...) fondée sur une collaboration entre les migrants, leurs organisations et leurs partenaires, publics et privés, à la fois dans les pays d'origine et dans les pays d'accueil (...) considérant [qu'il] s'inscrit dans le cadre global des discussions liées à l'intégration, aux migrations et au développement* » (Le Masson, 2008).

Les Nations Unies, en 2006, insistent tout particulièrement sur le lien entre *développement et migration* : « *les migrations internationales constituent un moyen idéal de promouvoir le codéveloppement, c'est-à-dire l'amélioration coordonnée ou concertée de la situation économique tant dans les régions d'origine que dans les régions de destination compte tenu de leur complémentarité* » (Le Masson, 2008).

Le Forum français des Organisations de Solidarité internationale issues des Migrations (FORIM) insiste, en 2007, sur le rôle des OSIM (Organisations de Solidarité internationale issues des Migrations) : « *Les actions de co-développement mises en œuvre par les OSIM invitent à envisager sous un jour nouveau le rôle des migrants : celui de porteurs de projets et de relais entre pays du Nord et pays du Sud. Facteur d'intégration pour les migrants des pays du Nord, il permet de dynamiser les relations entre les populations d'ici et de là-bas* » (Le Masson, 2008).

C'est aussi en 2007, qu'une douzaine d'ONG européennes regroupées sous le nom d'EUNOMAD (*European Network on Migrations and Development*), l'Ambassadeur français au co-développement, ainsi que le Président du Groupe de Réflexion sur les Migrations du Conseil de l'Europe se sont rencontrés à Paris et se sont mis d'accord pour définir le co-développement comme « *le développement – aussi bien des régions d'origine que d'accueil – par la mobilité, par les échanges, par les migrations. Un processus de développement partagé, simultané entre 'ici' et 'là-bas', autour d'un positionnement renouvelé des associations de migrants, actrices de développement sur les deux territoires de leur espace de migration* » (Le Masson, 2008). L'idée de réciprocité entre les deux espaces est symbolisée alors par l'introduction du trait d'union dans l'orthographe du mot « co-développement » (Manço, 2008).

### **3. Le « co-développement » dans les champs de la coopération et des migrations**

Plusieurs types d'actions et de recherches structurent les champs de la coopération internationale et des migrations. Ainsi, dans son sens général, la *coopération internationale* est la collaboration de deux ou de plusieurs Etats pour atteindre un ou des objectifs communs ou des objectifs de chacun des protagonistes qui supposent la participation des autres. La coopération se produit quand les politiques effectivement poursuivies par un gouvernement sont comprises par des partenaires comme facilitant la réalisation de leurs propres objectifs, comme le résultat d'un processus de coordination ou de négociation politique. On note que le degré de développement des Etats concernés n'intervient pas<sup>2</sup>.

La *solidarité internationale* est une forme de coopération internationale, soit un ensemble de relations d'entraide liant des collectivités situées dans des pays différents. Elle ne vise pas forcément le développement. L'aide d'urgence, par exemple, est une expression courante de la solidarité internationale. Les pays concernés peuvent, ici également, être d'un degré de développement équivalent. La solidarité internationale concerne toutes les initiatives collectives, publiques ou privées.

La *coopération au développement* est l'ensemble des politiques et des pratiques des pays industrialisés visant à aider d'un point de vue économique, culturel, technique ou financier les pays moins avancés, en vue de soutenir leurs efforts de développement. Cette coopération est une figure de la solidarité internationale entre Etats.

La notion de *développement* mobilisée ici a connu de nombreuses interprétations selon les pays et les époques. Un survol des organismes belges qui s'inscrivent dans le champ de la coopération au développement permet d'avancer diverses définitions pour ce terme qui recèle les dimensions suivantes. Idéalement, on considère que le développement est l'action de progresser collectivement vers plus de bien-être et d'épanouissement. L'approche se veut globale, intégrée et transversale. Elle vise la transparence et la participation citoyenne, à travers notamment une démarche partenariale, dans le respect des valeurs locales et de l'intégrité écologique. La

---

<sup>2</sup> Toutefois, en Belgique francophone, le vocabulaire administratif « coopération internationale » signifie « coopération au développement ».

coopération au développement tente de contribuer à l'efficacité économique durable des régions investies pour plus d'équité entre les nations, les individus et les groupes. Evidemment, entre cette lecture théorique et les réalisations concrètes, il peut exister des biais importants.

Le *co-développement*, enfin, est une expression relativement nouvelle, complexe et polymorphe de solidarité qui sous-entend une coopération entre entités privées et publiques situées dans des régions ou dans des pays différents.

Ce *continuum* de relations internationales est ordonné selon un axe qui va du niveau d'intervention « macrosociologique » au niveau d'intervention « microsociologique », les concepts situés plus près de la polarité « micro » (co-développement, par exemple) se fondant dans les concepts qui en sont plus éloignés (coopération au développement). Les notions les plus globales (solidarité internationale) couvrent ainsi, en partie, celles qui le sont moins (coopération au développement).

Dans notre conception, le niveau « *micro* » renvoie au « *local* » qui s'oppose au « *global* » et à son niveau d'étude « *macro* ». Le « *micro* » est l'étude de la petite quantité, du particulier, de l'exemplatif. Il se déploie dans la durée et dans l'approfondissement qualitatif, offre une compréhension précise et multidimensionnelle des mécanismes. Le « *macro* », en revanche, est l'approche scientifique du global, de la grande quantité généralisable. Il offre une vue instantanée sur une situation portant sur une vaste région. Au niveau des pratiques concrètes, le *micro* renvoie à des pratiques localisées, spécifiques, concernant une petite quantité d'acteurs, là où le *macro* serait, par exemple, une expression politique globale surplombant les pratiques locales.

Il en est ainsi des multiples interventions politiques, pratiques et scientifiques du champ des *migrations internationales*. Une partie de la vaste littérature et des nombreuses réglementations qui concernent les phénomènes migratoires s'attardent sur *les effets des migrations sur le développement et inversement*<sup>3</sup>. Des politiques de développement, de migration et d'insertion sont donc mises en place pour soutenir des initiatives, réguler les flux et inciter les migrants au retour.

Or, dans la pratique, il semble que le flux migratoire s'intensifie suite aux premières phases de développement étant donné que le changement déstructure le modèle économique en place et incite certaines catégories de personnes à migrer. Ce n'est qu'à plus long terme, que l'on peut voir le mouvement migratoire ralentir et éventuellement s'inverser. Ceci montre combien les faits d'immigration, d'intégration et de développement sont liés dans un schéma complexe et sur la longue durée.

La recherche qui autrefois appréhendait la migration selon des approches duales (société de départ vs société d'arrivée, société d'émigration et problèmes de développement, autochtones vs immigrants, etc.), développe ainsi de plus en plus un point de vue dynamique. Le « *transnationalisme* » est, par exemple, un concept qui insiste sur la notion de « circulation migratoire ». Il tient compte de tous les espaces pratiqués par l'immigration (espaces d'origine, de transit et d'arrivée) et concerne autant les migrations de personnes que d'autres flux (biens matériels, services et biens immatériels comme informations, compétences ou encore d'autres éléments culturels) (Gonin, 2007 ; Manço et Bolzman, 2009, 2010).

Cet intérêt se traduit de proche en proche par des approches « microsociologiques » et considère, depuis quelques années, les pratiques liant les destinées des régions d'origine et d'accueil, soit les pratiques de *co-développement*. Il s'agirait de pratiques de développement et d'intégration où les migrants apparaissent comme des acteurs importants. Leur intégration dans le pays d'accueil renforce leur puissance d'intervention dans le pays d'origine, ce qui pourrait avoir, à terme, divers effets sur les tendances migratoires.

Il est tout à fait possible que des migrants qui se déplacent d'une région à l'autre à l'intérieur de grands pays comme le Brésil, la Turquie, le Maroc, etc. entrent en relation de co-développement avec les personnes restées dans leur village d'origine. Peu de choses changent en fait, dans cette configuration, par rapport à notre conceptualisation, si ce n'est que nous ne sommes plus dans le cas de migrations « internationales » ou de relations « transnationales ». Autre cas de figure possible est l'intégration dans le schéma migratoire d'espaces de transit pour les migrants d'abord « intérieurs » qui passent de leur village à une grande ville de leur pays, pour ensuite continuer vers l'étranger (migrations internationales). Il s'avère que la grande ville de leur pays d'origine (souvent la capitale) sert de lieu de transit, de sas, y compris pour les relations pays d'installation – village d'origine. Parfois, la ville de « transit » se situe dans un pays tiers. Cette relation triangulaire est courante dans les actions de co-développement et lie des groupes humains plus ou moins apparentés dispersés entre ces divers espaces.

---

<sup>3</sup> Une synthèse de ces relations est proposée dans le rapport 2009 du PNUD sur le développement humain : <http://hdr.undp.org/fr/rapports/mondial/rmdh2009/>.

#### 4. Co-développement et rôles des migrants

Ces observations amènent à constater de nouveau que les migrants et les migrantes peuvent jouer un rôle important dans le cadre des échanges Nord-Sud ou Ouest-Est. Ils peuvent, par exemple :

- aider au rapprochement des peuples par l'instauration des dialogues et d'échanges, grâce aux compétences interculturelles développées lors de leurs trajectoires migratoires ;
- susciter un développement dans leur région d'origine grâce à leurs transferts culturels, matériels et financiers ;
- créer une sensibilité dans le pays d'accueil par rapport à leur pays d'origine ;
- susciter des questionnements nouveaux sur le développement, sur les relations internationales, etc.
- insuffler une créativité nouvelle en ces matières.

Ils peuvent symboliser une citoyenneté transnationale et solidaire. Les prises de conscience répétitives sur les rôles des migrants dans le domaine du développement ont ainsi renforcé l'émergence de nouvelles pratiques du « co-développement ».

Le *co-développement* se réfère à l'interdépendance entre le Nord et le Sud (ou l'Ouest et l'Est) à travers les liens créés par les migrants, les gouvernements et des instances privées autour de collaborations visant à contribuer au développement des pays d'origine des migrants et à la valorisation de ces derniers, là où ils sont installés. Le co-développement est un développement partagé, un développement en coopération, en quelque sorte ; il :

- renvoie aux partenariats, essentiels pour des échanges équilibrés ;
- concerne la coopération internationale entre collectivités publiques locales, entreprises et groupements, parmi lesquels des associations de citoyens migrants ou non et des organisations professionnelles ;
- concerne tant l'économique que le culturel et le social, et par conséquent, le politique ;
- offre une gamme de projets, allant de petites initiatives familiales à des réalisations plus ambitieuses concernant :
  - les capacités économiques : création d'entreprises, de richesses ou transferts de fonds, etc.
  - les capacités sociales : citoyenneté participative dans les espaces d'origine et d'accueil.
  - les capacités politiques : développement d'instruments d'éducation à la citoyenneté, au développement durable et aux migrations équitables, mais aussi des outils de gestion comme des agences de migrations, etc.

L'ensemble de ces initiatives peut rendre possible une prospérité. Elles peuvent aussi s'avérer utiles pour endiguer des tendances migratoires inappropriées. Toutefois, elles peuvent présenter des écueils : les migrants et les institutions nécessitent parfois un soutien et un encadrement pour jouer leur rôle dans une vision ascendante du développement.

Théoriquement, il existe plusieurs types de « co-développement » (Lacroix, 2009) :

- *Le co-développement pour les migrants* : les politiques de développement, de régulation des migrations, de transferts financiers, de soutien des associations, etc. sont mises en place au niveau national et au niveau international. Les migrants ne sont pas invités à participer à ce niveau décisionnel. Ils ne sont pas acteurs, mais récepteurs de ces politiques. Cette dimension est une facette du co-développement, concernée par une approche « macrosociologique ».
- *Le co-développement avec les migrants* : Ce sont les politiques et les dispositifs nationaux, régionaux ou locaux qui encouragent les migrants à participer au processus de développement, par exemple, à travers la création de plateformes associatives ou le cofinancement de projet visant les pays d'origine. Dans ce cas de figure, les migrants coopèrent avec les Etats, les régions, les provinces ou les communes, ou encore d'autres organismes.
- *Le co-développement par les migrants* : le migrant est ici le principal sinon l'unique acteur. Il monte le projet et le réalise. Le co-développement repose donc sur la capacité du migrant à circuler et à maîtriser les compétences et les contenus exigés par la nature du projet, l'environnement de son pays d'origine et les ressources qu'offre son pays d'accueil (Oualmakran, 2009).
- Enfin, *le co-développement sans les migrants* est également une « figure » possible. Des collectivités comme des entreprises, des écoles, des clubs, etc. peuvent se s'impliquer dans une relation de « co-développement » afin d'approfondir diverses dimensions de leurs pratiques avec des retombées mutuelles en termes de développement social, culturel, économique, ... pour leurs localités respectives. La présence de migrants au sein de ces pratiques peut être faible, voire nulle (Manço et Bolzman, 2009), on parle dans ce cas d'une « coopération décentralisée » ou d'une « coopération éclatée ».

Notre travail se concentre exclusivement sur le *co-développement réalisé avec et par les migrants*. Nous considérerons qu'il n'est de *co-développement qu'avec la participation des migrants* parce que ce type d'initiatives se base sur le pari d'une double citoyenneté et du développement simultané du « double espace » migratoire (ou des multiples espaces des migrations en transit). Nonobstant le fait que les autres initiatives de coopération décentralisée peuvent occasionner du développement partagé, on constate qu'elles ne visent pas ou peu la « citoyennisation » des migrants, par le biais de leur mobilisation dans des projets de solidarité internationale.

## 5. « Compétences interculturelles » : un apport psychosocial aux champs de l'intégration et du développement

Les projets « sans les migrants » s'aliènent peut-être des compétences, des facilités et des avantages relatifs que des personnes immigrées pourraient apporter à des projets de coopération transnationale. Il est notamment fait référence aux *compétences interculturelles* que développent des personnes en migration ou celles qui coopèrent avec des partenaires porteurs de référents culturels différents (Manço, 2002).

Les compétences interculturelles sont des compétences sociales particulières. Elles permettent aux personnes (et pas uniquement issues de l'immigration), aux groupes et aux systèmes de faire face, de manière plus ou moins efficiente, à des situations complexes et difficiles engendrées par la multiplicité des univers culturels dans des contextes psychologiques, sociologiques, économiques et politiques inégalitaires.

L'efficacité en pareilles situations, c'est-à-dire la capacité à produire de « bons résultats » qui soient valorisants pour l'individu et son groupe en tant que porteurs d'appartenances spécifiques, serait, notamment, de pouvoir se décentrer par rapport à certains éléments de sa propre « culture », à l'exclusion des autres traits, de construire, en d'autres termes, des « identités ou personnalités interculturelles », soutenables d'un point de vue psychologique. Les compétences interculturelles sont, à un niveau collectif, des capacités directrices rendant possible, dans un espace donné, la gestion positive et valorisante de la diversité culturelle. Elles supposent, à tout le moins, la prise en compte de potentialités ignorées des acteurs, l'empathie, l'écoute, le croisement des regards sur les choses, ainsi que la possibilité de varier ou d'alterner, dans un groupe culturellement hétérogène, les codes et les modes de communication.

En plus de *capacités et attitudes globales et génériques* telles qu'ouverture sur le monde et la société (conscience et sensibilité à la différence) ; culture générale et historique (savoir-apprendre) ; pluralisme politique et philosophique ; reconnaissance, compréhension et valorisation de l'autre dans ses potentialités, différences (notamment sa langue et ses modes de communication) et similitudes (décentration, prise de distance, relativité culturelle) ; etc., plusieurs classes d'*habiletés spécifiques* saturent les compétences interculturelles :

1. *La capacité à négocier.* L'acceptation, l'articulation ou le rejet des éléments culturels exogènes (acculturation) dépendent, de la mise en place d'une communication entre porteurs de cultures différentes et en particulier, d'une forme spécifique de communication : la négociation/confrontation. Le dépassement non violent ou la prévention des conflits, la restauration de la cohésion sociale sont de fait liés à la construction d'un processus efficace de transactions symétriques. Dans une telle combinaison de logiques de conflits et de consensus, l'acculturation devient ni plus ni moins la synthèse des significations que des acteurs sociaux tirent de leurs négociations (internes ou externes) entre positions parfois peu conciliables.
2. *L'hétéropraxie.* Ce comportement correspond à la construction d'expressions culturelles syncrétiques. Les individus placés dans des contextes pluriculturels développent des relations souples avec leur environnement. L'alternative ne se situe pas, pour eux, entre le maintien total ou la rupture brusque avec la culture d'origine. Au contraire, les liens communautaires traditionnels donnent un sens à leurs actions d'exploration des opportunités du pays d'accueil. Les conduites, qui découlent de cette situation, sont comme le résultat d'une balance entre, d'une part, de nouvelles aspirations et, d'autre part, des règles de vie plus anciennes qui ont maintenu un certain degré de fonctionnalité. Le résultat obtenu par la conservation de certains comportements « traditionnels » dans le pays d'accueil est bien l'hétérogénéité des pratiques socioculturelles juxtaposées.
3. *La paradoxalité* des conduites identitaires est l'indice non pas d'une absence de conflits internes et/ou externes, mais de la capacité à les gérer ou à les digérer. On pourrait ainsi dire que la paradoxalité correspond à l'habileté à manipuler efficacement les contradictions entre valeurs et projets. Les identités paradoxales apparaissent comme l'expression d'une autogestion créatrice aboutissant à des positions identitaires cohérentes parce que synthétiques et inattendues parce qu'originales. Les identités paradoxales semblent ainsi pouvoir favoriser l'intégration psychologique d'individus soumis à la diversification de référents culturels. Elles pourraient également permettre un ajustement social plus ample. L'efficacité de la gestion des contradictions symboliques, rendues visibles par la construction progressive d'une certaine congruence socioculturelle, semble liée à l'appropriation personnalisée des valeurs. Les projets personnels ou collectifs, outils principaux de cette intériorisation critique et spécifique, sont le « lieu » où s'inventent des conduites identitaires paradoxales. L'accès à la paradoxalité correspond, tant au niveau individuel que groupal, à la résolution positive des conflits normatifs en contexte de confrontation culturelle : cette résolution n'est réellement possible que par une articulation complexe des divergences, en d'autres mots, par la construction d'un lien logique, plus ou moins évident, entre la conservation ontologique et la valorisation pragmatique de soi.

Aussi, les compétences interculturelles ne sont pas que des compétences sociales, elles sont également psychologiques et engagent la notion d'identité. C'est notamment grâce à ce processus que la « double appartenance » des migrants cesse d'être encombrante. Dans le pays d'accueil, elle est souvent reprochée à l'immigré qui est sous le coup d'une injonction d'assimilation pure et simple. Cette double appartenance est également lourde, car elle culpabilise l'immigré, comme Sayad (1999) l'a bien illustré dans *Le paradoxe de l'altérité* : l'immigré a par définition *quitté* sa terre et les proches que cela représente, mais ne peut *l'abandonner* au risque d'une grave crise identitaire et relationnelle. Au pays d'origine, on ne manquera pas de lui rappeler ses devoirs en tant qu'enfant du pays ... L'investissement affectif et matériel de l'espace d'origine par les migrants et la pérennité de ce sentiment à travers les années d'exil prennent bien leur source dans cette multiplicité de références « ici/là-bas ».

Les travaux empiriques montrent que cet investissement est bien la principale source des activités que l'on nomme « solidarité transnationale des migrants » ou « co-développement » (Manço et Amoranitis, 2010). Par exemple, la paradoxalité de la « double appartenance » ou comment être Congolais et Belge à la fois ? Une des réponses trouvées par les groupements d'immigrés à ce dilemme est le « double espace » ! Le « double espace », les aller-retour, la constitution de réseaux, les comportements de solidarité avec la région d'origine, l'investissement dans cette région, le retour de « dividendes » de cet investissement en Belgique, même en termes symboliques de reconnaissance, de sentiment d'utilité, de maîtrise, ... Tout cela constitue bien un exemple de comportement paradoxal et créatif : investir là-bas pour s'insérer ici. C'est bien l'expression d'une compétence interculturelle collective.

L'exemple montre le refus de jouer dans un tableau « OU ceci OU cela » et permet à l'immigré de bénéficier de l'avantage de pouvoir être « ET ceci ET cela ». En même temps de répondre à des besoins concrets : trouver un emploi, répondre de l'obligation psychologique d'intervenir dans son pays d'origine, valoriser son statut au pays d'accueil, répondre à des attentes concrètes des membres de sa famille, etc. Ou tout cela à la fois. En tout cas le co-développement permet aux acteurs de jouer un rôle de « double citoyenneté active » ! De quoi étancher les frustrations générées par un statut de « double absent ».

La recherche de l'IRFAM sur le co-développement en Belgique présenté dans Manço et Amoranitis (2010) montre que la réussite d'une action de co-développement dépend en partie de l'équilibre à construire entre le degré de focalisation culturelle et affective d'une action sur des lieux et les communautés d'origine des acteurs migrants, et la capacité à s'ouvrir vers de nouveaux réseaux où puiser de nouvelles ressources nécessaires au développement.

Tout se passe comme si la première des deux tendances que l'on peut qualifier de « communautaire » orientait les acteurs vers des postures de « lobbying » ou encore de « mentorat ». Toutes postures visant à maximiser les bénéfices d'une action orientée dans sa démarche et dans sa localisation vers ce qui est perçu comme étant la « cause commune » d'un groupe défini par des marqueurs ethniques. Un groupe par ailleurs éclaté dans un espace transnational que l'on peut nommer aussi « diaspora<sup>4</sup> ».

On constatera que dans la majeure partie des cas observés en Belgique, cet espace est clairement orienté Nord/Sud : des moyens mobilisés au Nord à travers des campagnes de sensibilisation sont transférés au Sud, dans un élan qui suscite également des transferts de compétences, souvent au moyen de collaborations, de liens informels, etc. Le tout laisse entrevoir un fonctionnement que l'on peut ressentir comme « fermé », fermé au sein d'une communauté, au sein d'une certaine vision du développement, fermé par des rapports de dons à sens unique, ...

La seconde tendance renvoie, *a contrario*, à une logique d'ouverture et requiert des tâches de médiation, de lien entre des groupes au Sud et des groupes au Nord, entre groupes d'origine, de conditions, de formations, etc. différentes. Cette logique sous-entend la coopération de groupes qui se définissent autrement que par des marqueurs ethniques, comme au sein d'une fédération professionnelle, au sein d'un réseau international ou d'une coordination transversale : l'objectif étant la reconnaissance et l'accès à des ressources pour, *in fine*, alimenter et consolider l'action de solidarité.

Ces mécanismes ET d'« ouverture » ET de « fermeture » apparaissent comme complémentaires et également nécessaires afin de former les alliances utiles pour construire localement l'action de co-développement, ainsi que pour la faire reconnaître plus globalement et la soutenir. Ils relèvent, selon Peggy Levitt (2004) :

- de logiques de « traduction » : être le porte-voix de sa communauté, pour les « siens », autrement dit, de logiques de « racines » - ROOTS, d'une part ;
- et, d'autre part, de logiques de « médiation » : entre le Nord et le Sud, entre Belges et migrants, entre associations et administrations, entre secteurs divers, etc., soit de logiques de « routes » - ROADS.

Concrètement, la démarche de médiation comprend, par exemple, des initiatives de capitalisation, de réflexion, d'échanges de pratiques, de fédération, ... là où la démarche de traduction renvoie au plaidoyer et à des

---

<sup>4</sup> Le terme diaspora désigne à l'origine la dispersion d'une communauté ethnique à travers l'espace, à partir d'un foyer émetteur. Longtemps utilisé pour désigner la dispersion des Juifs dans l'Antiquité, aujourd'hui, il désigne aussi le résultat de cette dispersion, c'est-à-dire les membres d'une communauté établis dans plusieurs pays. Parmi les diasporas les plus connues, on peut citer la diaspora irlandaise, la diaspora italienne, la diaspora arménienne, ... et même des populations issues de régions : la diaspora bretonne, la diaspora berbère, ... Le nombre de personnes en situation de diaspora, citoyens ou non des pays d'accueil, peut être estimé à 600 millions, soit 10 % de l'humanité. Ce chiffre représente le triple du nombre de migrants sur la terre (ONU, 2005). On identifie trois types de causes de dissémination : l'absence de pays propre (diaspora palestinienne) ; une difficulté d'existence plus ou moins momentanée (diaspora portugaise) ; ou un choix d'activités (diaspora turque). Dans tous les cas, on subodore une contrainte économique ou politique. Les caractéristiques essentielles des diasporas sont : la revendication d'une identité ethnique ; l'existence d'une organisation politique, économique, religieuse et culturelle ; l'existence de contacts sous diverses formes, réelles ou imaginaires, avec le territoire d'origine ; l'existence des contacts transnationaux entre les parties de la diaspora.



stratégies de renforcement. Les deux démarches ne sont pas à opposer, elles sont complémentaires, même si cela peut paraître paradoxal.

Aussi, on est en droit de se demander comment l'acteur individuel ou collectif parvient à associer ces logiques paradoxales. Il appert, selon les résultats de nos travaux, que *la jonction entre capacités de « traduction » et capacités de « médiation » est rendue possible pour les acteurs par la mise en œuvre de compétences interculturelles*. Ces compétences individuelles et groupales permettent, dans le cas des pratiques les plus intéressantes, un juste dosage entre logiques ou initiatives de plaidoyer et de capitalisation collective.

C'est précisément l'adéquation entre ces capacités diverses que doit viser toute initiative de soutien des acteurs migrants du secteur du co-développement. Les travaux présentés ici mettent en évidence que des moyens de type délibératif (concertations multiacteurs, multiterritoires, multi-experts, multiculturels, ...) et des processus réflexifs (observer et mettre en examen ses propres pratiques) sont des démarches professionnelles rendant possible le lien entre logiques différentes et d'en construire la cohésion.

Aussi, lorsque l'on s'occupe de soutenir des associations de migrants, d'accompagner des projets, de former des acteurs, etc., la notion de compétences interculturelles devient indispensable.

Une des retombées des travaux présentés dans l'ouvrage de Manço et Amoranitis (2010) produisent des recommandations et des outils à l'endroit des intervenants concernés. Ces produits se focalisent sur trois axes principaux : (1) négociation ; (2) gestion de la communication dans des contextes hétérogènes et (3) création de solutions paradoxales. Les outils proposés pourraient ainsi aider à identifier des expériences et en apprécier l'intérêt dans l'objectif de les intégrer dans des plateformes, d'en extraire les lignes de force pour les exhiber en tant que « bonnes pratiques » et, enfin, de subodorer les difficultés, afin de soutenir les acteurs du domaine.

## Références bibliographiques

- Gatugu J., Manço A., Amoranitis S. (2001), *Valorisation et transfert des compétences : l'intégration des migrants au service du co-développement - Le cas des Africains de Wallonie*, Paris : L'Harmattan.
- Gonin P. (2007), *Transnationalisme*. Intervention au MIGRINTER, Poitiers.
- Lacroix T. (2009), *Migration, développement et co-développement : quels acteurs pour quels discours ?* Paris : Institut Panos, <http://immigration.blogs.liberation.fr/files/rapportidem.pdf>.
- Le Masson O. (2008), *Peut-on faire le tour du co-développement ?* Rapport, Paris : GRDR.
- Levitt P. (2004), *Roots and routes : understanding the lives of the second generation transnationally*, Boston : Wellesley College et Harvard University.
- Manço A. (éd.) (2008), *Valorisation des compétences et co-développement : Africain(e)s qualifié(e)s en immigration*, Paris : L'Harmattan.
- Manço A. et coll. (2009), *Vers le co-développement ? Identification des acteurs, analyse des pratiques, des ressources et des besoins en Belgique*, Liège : IRFAM. Accès : [http://eunomad.eu/images/Ressources/Belgique\\_CO-DEVELOPPEMENT%20EN%20BELGIQUE.pdf](http://eunomad.eu/images/Ressources/Belgique_CO-DEVELOPPEMENT%20EN%20BELGIQUE.pdf)
- Manço A. et Bolzman C. (éd.) (2009), *Diversités locales et développement*, Bruxelles : Ed. Politiques sociales.
- Manço A. et Bolzman C. (éd.) (2010), *Transnationalités et développement : rôles de l'interculturel*, Paris : L'Harmattan.
- Manço A. et Amoranitis S. (éd.) (2010), *Migrants et développement. Politiques, pratiques et acteurs en Belgique*, Paris : L'Harmattan.
- Oualmakran K. (2009), *Action humanitaire et développement*. Rapport. Université Catholique de Louvain.
- Sayad A. (1999), *L'immigré ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles : Ed. De Boeck.